

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87 www.fr.ch/bef

Fribourg, le 25 janvier 2019

Communiqué de presse

_

Egalité en politique: la représentation des Fribourgeoises au sein des instances politiques et le défi qui s'impose aux partis politiques

Evolution ou stagnation ? Le titre pose d'emblée la question centrale de la publication du Bureau de l'égalité et de la famille (BEF) consacrée à la représentation politique des femmes dans le canton de Fribourg entre 1971 et 2018. Partant des chiffres des dernières élections nationales, communales et cantonales, l'analyse offre une vue d'ensemble de la situation actuelle et propose des recommandations pour l'améliorer. Une représentation égalitaire des femmes et des hommes en politique est en effet cruciale pour la démocratie et pour une réelle représentativité des autorités politiques.

La représentation des Fribourgeoises dans les instances politiques des niveaux national, cantonal et communal a tendance à stagner, voire même à reculer. Le Conseil d'Etat est une illustration significative de ce recul (2011: 3 femmes, 2018: 1 femme). Au niveau communal aussi, la représentation des femmes ne s'est que modestement améliorée lors des dernières élections de 2016 et les taux féminins restent loin de l'égalité (Conseils communaux : 25,2 %, Conseils généraux : 28,9 %).

On peut aussi qualifier de stagnation, mais stagnation à très bas seuil, la situation qui prévaut au sein de deux autres institutions qui connaissent une particularité commune : ainsi, depuis l'introduction du suffrage universel en 1971, jamais une femme n'a été élue ni au Conseil des Etats ni dans aucune des 7 Préfectures fribourgeoises. Lors des dernières élections, deux femmes avaient pourtant été nommées candidates officielles de leurs partis respectifs pour le district de la Broye, mais aucune n'a accédé à la Préfecture.

La régression ou l'absence de candidates pour l'élection du Conseil d'Etat

La représentation des femmes à l'Exécutif cantonal a connu une régression importante qui peut être liée à deux raisons. D'un côté, « l'Entente bourgeoise », composée par le PDC, le PLR et l'UDC, n'a présenté aucune candidature féminine pour les élections régulières en 2016, mais 6 hommes. Une telle situation a rendu improbable la possibilité d'atteindre à nouveau une représentation à peu près équilibrée entre femmes et hommes. De l'autre côté, deux femmes ont démissionné en cours de législature (en 2013, et respectivement en 2017). Elles ont chaque fois été remplacées par un homme. Ainsi, la situation remarquée de 2011, où pour la première fois 3 Conseillères d'Etat avaient été élues, est à nouveau devenue caduque. En 2018, une seule femme siège encore au Conseil d'Etat.

Le bond en avant ou la sensibilisation de l'électorat

Par contre, la représentation des femmes au Grand Conseil, le législatif cantonal, a augmenté lors des élections de 2016 de 9,1 points par rapport à celles de 2011. Et la proportion des élues correspond aux sortir des urnes à 30 %. Cette progression s'est réalisée malgré le fait que le pourcentage de candidatures féminines soit resté stable par rapport à 2011 (32,5 %).

Les femmes PLR (+14,6 points), les femmes PS (+12,1 points) et les femmes PDC (+6,9 points) ont été beaucoup mieux élues qu'en 2011. Les femmes PLR ainsi que les femmes PS ont même, de plus, été mieux élues qu'elles n'étaient représentées sur les listes, donc mieux élues proportionnellement que leurs homologues masculins. Ces deux indices permettent de profiler l'hypothèse qu'une partie de l'électorat a été sensibilisée ou, pour le moins interpellée, par la liste uniquement masculine de « l'Entente bourgeoise » au Conseil d'Etat et a réagi en votant femmes au Grand Conseil.

Le défi qui s'impose aux partis politiques

Au-delà de ces derniers résultats en progression, et cela a été démontré au cours de l'analyse, l'augmentation du nombre de femmes en politique n'est ni automatique, ni irréversible. Il faut donc comprendre les bonds en avant comme des encouragements à continuer de s'améliorer et garder à l'esprit que l'objectif n'est pas encore durablement atteint. Or, de façon récurrente, la question des femmes surgit trop tard dans le processus électoral et se limite même au moment de la recherche des candidatures.

C'est pour cela que le BEF formule dans sa conclusion des recommandations concrètes destinées aux partis politiques. La clé: soigner la relève féminine de manière permanente, à tous les niveaux, et bien en amont des élections.

Au niveau des personnes, il faut confier aux femmes des postes-clés au sein des partis ou dans les commissions importantes où les partis sont représentés. Il est nécessaire par ailleurs, de leur garantir une présence médiatique. De plus, il est important que les partis soutiennent les nouvelles élues et leur donnent réellement l'occasion de développer leurs compétences et de montrer leur talent. Pendant la campagne électorale, ils se doivent de fournir très concrètement des appuis aux candidates et de mettre en valeur leurs compétences.

Au niveau de l'organisation, le BEF recommande différents moyens à choix tels que la mise en place de quotas de listes, l'organisation et le financement des sections femmes, etc. Par ailleurs, et afin de donner envie aux femmes de s'engager, il est important de valoriser les bons exemples et de leur donner une visibilité en tant que modèles.

Contact

_

Geneviève Beaud Spang, responsable du BEF, T +41 26 305 23 86

Annexe

_

Femmes et politique dans le canton de Fribourg 1971-2018 – Evolution ou stagnation ?